

À quoi correspond le code APE (code NAF) ?

Le code APE (activité principale exercée) permet d'identifier la branche d'activité principale d'une entreprise ou d'une société. Il doit figurer sur les bulletins de salaires des employés.

APE : de quoi s'agit-il ?

APE signifie **Activité principale exercée**.

Le code APE est composé de 4 chiffres + 1 lettre.

Il se base sur la nomenclature nationale d'activités française ([consultable sur le site de l'Insee](#)). C'est pourquoi on l'appelle aussi parfois code NAF.

Le simulateur suivant permet de rechercher rapidement le code APE correspondant à tel métier ou telle activité :

- [Quel code APE pour quelle activité ?](#)

Exemple

Activité de coiffure, le code APE est alors le 96.02A (le même que pour coiffeur-barbier)

Activité de chauffeur de VTC, le code APE est le 49.32Z (le même que pour les taxis)

Activité de plombier, le code APE est le 43.22A

Activité d'électricien, le code APE est le 43.21A

Une [nouvelle version 2025 de la NAF est en cours de préparation](#).

À partir de **janvier 2026**, toutes les entreprises et établissements auront un nouveau code APE déterminé selon la NAF 2025.

À quoi sert le code APE ?

Le code APE permet d'identifier la **branche d'activité principale** de chaque entreprise.

Cette activité doit être celle réellement exercée.

À noter

Si l'entreprise possède plusieurs activités, l'activité principale est déterminée soit par le chiffre d'affaires soit par les effectifs liés à chacune, en fonction de la nature de l'activité.

Comment déterminer l'activité principale en cas de pluri-activités ?

La détermination de l'activité principale dépend de la nature des activités :

Si toutes les activités sont **industrielles** : l'activité principale est celle qui occupe le **plus de salariés**.

Si l'entreprise exerce des activités **commerciales** ou de **prestations de services** multiples : l'activité principale est celle dont le **chiffre d'affaires est le plus élevé**.

Si l'entreprise exerce à la fois une activité **industrielle** et une activité **commerciale** : en règle générale, si la part du chiffre d'affaires d'origine industrielle représente **au moins 25 % du chiffre d'affaires** total, l'activité sera considérée comme industrielle. Mais attention, il ne s'agit pas d'un critère systématique ; a situation est étudiée de façon pragmatique, au cas par cas.

L'entreprise exerçant plusieurs activités n'a qu'un **seul** code APE.

Le code APE doit figurer sur les **bulletins de paie** des salariés.

Il peut également aider à déterminer la convention nationale collective (CNC) qui s'applique aux salariés. Il s'agit alors d'un indicateur et non d'une correspondance automatique.

Attention

Le code APE n'a pas de valeur juridique. Il ne peut pas être avancé pour justifier ou non l'application de certains droits.

Comment obtenir un code APE ?

Lors de la création de l'entreprise

Il est attribué **automatiquement** par l' Insee lors de l'**immatriculation** de l'entreprise (soit l'**immatriculation d'une micro-entreprise**, soit celle d'**une entreprise individuelle**, soit l'**immatriculation d'une société**).

L'entrepreneur n'a **aucune demande** à effectuer pour l'obtenir.

Cet identifiant se trouve dans son espace personnel sur le **Guichet des formalités des entreprises** dès que sa demande d'immatriculation est acceptée.

- [Guichet des formalités des entreprises](#)

Pour toutes questions sur l'attribution des numéros et code d'identification d'une entreprise, il est possible de joindre **Inpi Direct**.

Où s'adresser ?

INPI Direct par téléphone ou formulaire de contact

Assistance téléphonique

01 56 65 89 98

du lundi au vendredi

de 9h à 18h

Réponses à vos questions

<https://www.insee.fr/fr/information/1302169>

Formulaire de contact

<https://www.inpi.fr/contactez-nous>

Pour toute recherche de code APE

Dans le cas d'une recherche générale de code APE, il est possible d'utiliser le simulateur suivant :

- Quel code APE pour quelle activité ?

Comment changer de code APE ?

Si le code APE ne correspond pas ou plus à l'activité principale d'une entreprise, il est possible de demander sa modification.

Deux situations sont possibles : soit l'entreprise a changé d'activité principale, soit le code APE attribué par l'Insee n'est pas correct.

L'activité principale de l'entreprise a changé.

La **demande de modification** de l'activité principale et donc du code APE doit être effectuée sur le Guichet des formalités des entreprises.

À noter

Si l'entreprise est une société, il faut aussi penser à changer son objet social.

- Guichet des formalités des entreprises

L'entreprise n'a pas changé d'activité principale mais l'entrepreneur estime que le code APE qu'on lui a attribué doit être corrigé.

Un signalement doit être effectué auprès de l'Insee en utilisant le service en ligne suivant :

- Demander la modification du code d'activité principale (code APE, NAF)

Règles comptables

Questions – Réponses

- Comment obtenir un numéro Siren ou un Siret ?
- Quels sont les numéros d'identification d'une entreprise ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Création d'entreprise : déterminer la nature de l'activité d'une entreprise
- Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une micro-entreprise (auto-entrepreneur)
- Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une entreprise individuelle
- Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une société
- Changer l'objet social de la société

Pour en savoir plus

- Nomenclature d'activités française – NAF rév. 2
Source : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
- Nouvelle NAF (Nomenclature nationale des activités en France) 2025
Source : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Services en ligne

- Quel code APE pour quelle activité ?
Simulateur
- Demander la modification du code d'activité principale (code APE, NAF)
Téléservice
- Demande de modification du code d'activité principale (APE) d'une association
Téléservice
- Rechercher un code APE dans la nomenclature d'activités française (NAF)
Téléservice

Textes de référence

- Code du commerce : article R123-223
Inscription du code d'activité principale au répertoire des entreprises
- Code du travail : article R3243-1
Mentions obligatoires sur les bulletins de paie
- Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique
Catégories des entreprises selon les effectifs, le chiffre d'affaires et le total du bilan
- Décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits français
Création des codes d'activité principale



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00